

## **Intermédiation locative en Rhône-Alpes : une réponse originale !**

Dans le cadre du volet « hébergement » du Plan de Relance mis en place par le gouvernement, l'intermédiation locative a vu le jour. En Rhône-Alpes, les associations membres de la Fapil Rhône-Alpes ont choisi d'élaborer une réponse coordonnée. Ainsi sur les 20 associations du réseau Rhône-alpin, 8, situées dans 6 départements de la Région ont contribué à cette réponse : dans le Rhône : Régie Nouvelle-Habitat et Humanisme, ASLIM, AILLOJ, dans l'Ain : ALFA 3A, en Isère : Territoires-UTPT, dans la Loire : ASL, en Savoie : Le Grillon et en Haute-Savoie : Act Habitat. Parmi elles, 4 sont des AIVS.

Les engagements globaux de mobilisation de logements en Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel d'offre sont de 405 logements répartis ainsi : 130 en mandat de gestion et 275 en sous-location. Les 8 associations Fapil se sont engagées à mobiliser 100 logements en mandat de gestion et 75 en sous-location.

Le choix de faire une réponse coordonnée était motivé par plusieurs objectifs :

- faire de la Fapil Rhône Alpes, l'interlocuteur unique de la DRASS
- faire bénéficier chacune des 8 associations d'une vision régionale sur le dispositif et faciliter les échanges d'expériences
- mutualiser un certain nombre de risques en mettant en place un fond de mutualisation impayés et dégradation

Ce mode de travail permet par ailleurs d'analyser les conditions locales de mise en place de l'intermédiation (étude en cours des conventions signées) en regard desquelles des bilans pourront être effectués.

La FAPIL Rhône-Alpes contribue à l'animation du dispositif. Elle participe à l'information, la formation, et l'orientation des acteurs de l'insertion par le logement engagés dans le dispositif qu'ils soient adhérents du réseau ou non. Concrètement, il est donc possible pour les non adhérents de Rhône-Alpes de contacter la FAPIL Rhône-Alpes pour obtenir des informations, de participer aux formations qu'elle propose en lien avec l'intermédiation locative, et en général, de profiter de l'expérience et des savoir-faire de la FAPIL Rhône-Alpes. Elle se doit également de mettre à disposition les documents de communication élaborés dans le cadre du dispositif. Ainsi, prochainement, ils sont disponibles sur le site de la FAPIL Rhône-Alpes et diffusables par tous les acteurs régionaux du dispositif après demande auprès de la FAPIL Rhône-Alpes.